

Appel à proposition

Mission d'accompagnement des jeunes leaders de villes
à la mise en œuvre de leurs initiatives communautaires

Appel à proposition

N° : OIM/RBT/RFQ/2022/020

Mission : *Tanger, Tétouan, Fnideq, al Hoceima-Maroc*

Nom du Projet : Morocco Community Resilience Activity

Titre des Services :

Mission d'accompagnement des jeunes leaders de villes
à la mise en œuvre de leurs initiatives communautaires

Appel à propositions

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) se propose d'engager des Prestataires de service pour le projet : Morocco Community Resilience Activity pour laquelle cet appel d'offres est publié.

L'OIM invite les prestataires de service à fournir leur proposition technique et financière pour la fourniture des services suivants : Mission d'accompagnement des jeunes leaders de villes à la mise en œuvre de leurs initiatives communautaires. Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les prestataires de services seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette demande d'offre de prix.

La demande d'offre de prix est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les propositions doivent être soumises par courriel à l'adresse email suivante : morocprocurement@iom.int au plus tard le 18 octobre 2022 à minuit et par. Les propositions reçues tardivement ne seront pas acceptées.

Vincent Carbonneau
Chef de programme

Table des Matières

Section I - Instructions aux Prestataires de services / Personnes physiques 3

Section II: Termes De Reference 5

Section I - Instructions aux Prestataires de services / Personnes physiques

1. Introduction

- 1.1 Seuls les associations ou coopératives de service peuvent soumettre leurs propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec l'ONG ou la coopérative sélectionnée.
- 1.2 Les organisations soumissionnaires ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des soumissionnaires.

2. Manœuvres collusoires, frauduleuses et coercitives

2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :

3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix

3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix.

3.2 Les Prestataires de services peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d'offre de prix. La demande doit être adressée par écrit et soumis à l'OIM à l'adresse indiquée dans la demande d'offre de Prix

4. Préparation des Propositions

- 4.1 L'Offre du Prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :
 - a) la Proposition technique
 - b) la Proposition financière

- 4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en *français*. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être en *français*
- 4.3 Les Prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en MAD
- 4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

5. Proposition technique

- 5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :
 - a) Une brève description du profil du Prestataire de Services et un résumé de l'expérience récente de chaque partenaire sur des missions similaires.
 - b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission
 - c) La liste de l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle
 - d) Le CV du personnel professionnel proposé
 - e) Un calendrier qui indique le temps proposé pour entreprendre les activités indiquées dans le plan de travail

6. Proposition financière

- 6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant
 - a) rémunération du staff
 - b) les dépenses tels transports, équipement, Hotels, organisation des événements outils de travail...etc.
 - c) toutes les taxes applicables,

7. Évaluation

- 7.1 Les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence, aux exigences de la Demande d'offre de prix et sur application d'un critère d'évaluation,
- 7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence

8. Attribution du Marché

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission à la date du 4 novembre 2022.

Section II: Termes De Reference

ONG ou coopérative de service : Mission d'accompagnement des jeunes leaders de villes à la mise en œuvre de leurs initiatives communautaires.

I. Contexte

L'OIM est présente au Maroc depuis le début des années 2000, le Maroc est un État membre de l'organisation depuis 1998 et un accord de siège a été signé en juillet 2006 ce qui a permis l'ouverture de la représentation diplomatique de l'OIM en janvier 2007 à Rabat.

Avec l'appui de l'USAID, l'OIM met en œuvre un programme d'appui à la jeunesse marginalisée dans des quartiers ciblés de Tanger, Tétouan, Fnideq et Al Hoceima. Le programme est réalisé en collaboration avec les partenaires institutionnels marocains et ceux de la société civile.

Ce programme qui a pour mission d'accroître la stabilité et la résilience des communautés est considéré le prolongement du programme FORSATY qui a pris fin au mois de mai 2019. Les jeunes leaders des villes Tanger, Tétouan, Mdiq Fnideq et AL Hoceima, ont parcouru un processus de réflexion sur le Maroc après le COVID et qui leur a permis d'élaborer des notes de projet qui donnent une idée sur les écarts sur lesquels ils peuvent intervenir. Ces notes constituent un premier diagnostic global vers la mise en place de plusieurs initiatives communautaire au niveau des quatre sites, cités ci-dessus, autour de plusieurs thématiques, à savoir, la famille, l'emploi et les nouveaux métiers, l'alphabétisation numérique dans les écoles et à l'emploi, et l'action citoyenne. Les jeunes se sont regroupés dans plusieurs petits groupes pour développer leur propre initiative ; pour un total n'excédant pas dix initiatives au total.

Parallèlement, le programme intervient avec une approche communautaire, qui prône l'action communautaire dont son aspect mobilisateur, volontaire et participatif.

Pour cette raison, il y a besoin de lancer des débats communautaires autour des thèmes accordés, d'analyser les données, de planifier les initiatives, de les mettre en œuvre et de les évaluer, tout en adoptant une approche communautaire différente de l'approche projet. Les jeunes devraient soumettre leurs idées d'initiatives en réponse à un appel d'offre organisé par l'ONG ou la coopérative et doivent recevoir des bourses qui les aident à mieux gérer leurs activités sur le terrain en tant que volontaires. Ces initiatives constitueront un apprentissage énorme pour les jeunes et le programme autour du leadership communautaire, qui sera partagé lors d'une conférence entre les jeunes et d'un forum ouvert à d'autres jeunes et acteurs. Il est important de préciser que les jeunes leaders en question sont des volontaires à part entière et qui ont aussi leur vie estudiantine ou professionnelle. Les soumissionnaires doivent prendre ceci en considération dans leur proposition d'intervention et leur calendrier d'exécution.

II. Objectif

Accompagner une vingtaine de jeunes des quatre villes citées ci-dessus, dans la mise en œuvre de sept à dix initiatives, sur l'ensemble des étapes de développement et de mise en œuvre d'une initiative communautaire sous une approche d'action communautaire.

- Apporter un appui technique aux jeunes leaders dans la gestion du dialogue communautaire
- Apporter un appui technique aux jeunes leaders dans l'analyse avec les communautés des résultats du dialogue et leur transformation en actions

- Apporter un appui technique aux jeunes leaders dans la réalisation d'une planification participative de leur initiative communautaire
- Apporter un appui technique et matériel (en nature ou financier; 10 000 Dirhams maximum.) aux jeunes leaders dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leur réalisation avec les communautés.
- Capitaliser l'expérience du leadership communautaire en identifiant de manière participative et présentant les leçons apprises.

III. Mission de l'ONG ou la coopérative

Sous l'autorité du chef de la composante communautaire l'ONG ou la coopérative aura pour mission :

1. De rédiger une note méthodologique pour conduire la mission d'appui à la réalisation d'initiative, d'identification participative et de partage des leçons tirées ;
2. De proposer un plan d'accompagnement qui regroupe les actions de formation et d'accompagnement les jeunes leaders porteurs d'initiatives (sept à dix initiatives) des 4 villes mentionnées ci-dessus. À noter que l'accompagnement devrait être personnalisé à chaque groupe ou initiative à part et basé sur un entretien avec le groupe.
3. D'accompagner les groupes de jeunes dans la réalisation des étapes citées ci-dessus, à savoir, la conduite d'un dialogue communautaire, l'analyse et la planification des initiatives, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des initiatives de manière participatives avec les communautés.
4. D'organiser une conférence et un forum de partage d'expériences ;
5. D'élaborer un rapport pour chaque phase finalisée ;
6. D'établir un rapport de capitalisation de l'expérience à la fin de la mission ;

La mission se déroulera entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2022, et ne devra pas excéder 60 jours entre séances de formation et d'accompagnement pour les sept à dix initiatives.

IV. Compétences et qualifications de l'association

1. Connaissance et maîtrise de l'approche communautaire et le leadership communautaire ;
2. Compétences confirmées dans l'accompagnement des jeunes dans la mise en place d'initiative communautaire ou d'autres activités similaires ;
3. Compétences et expérience confirmées dans la réalisation des formations au profit de jeunes leaders ;
4. Expertise en formation et apprentissage des adultes avec une approche participative ;
5. Expérience confirmée dans la capitalisation des expériences ;
6. Capacité d'adaptation avec des profils diversifiés ;
7. Maîtrise de l'arabe et du français est requis ;

V. Livrables

Livrables de soumissions

- Une note méthodologique qui justifie explique le processus d'accompagnement des jeunes leaders
- Une proposition de calendrier d'exécution de la mission
- Une proposition budgétaire déclinant le nombre de jours et les différents frais d'organisation et d'animation

Livrables de la mission

- Une note méthodologique révisée selon les discussions avec le programme, un nouveau plan d'action révisé et un appel d'offre pour les initiatives de jeunes validé par le programme
- Des rapports trimestriels comprennent le déroulement de l'accompagnement, les résultats des actions des jeunes (dialogues, rencontre avec les populations, rencontre avec les acteurs, initiative...etc.), un nouveau plan d'action révisé, des annexes comprenant les outils d'accompagnement utilisé ou produits
- Deux rapports analytiques : un pour la conférence et un pour le Forum
- Un rapport de capitalisation de l'expérience à la fin de la mission

VI. Soumission

Les ONG et coopératives qualifiées sont invitées à soumissionner en envoyant une proposition méthodologique et le budget par email à l'adresse : moroccoprocurement@iom.int au plus tard le dimanche 18 octobre 2022 à 23h59.